



N° 2018-VOI-18

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

Chemin de l'Eglise

Du lundi 18/06/2018 (pour 7 jours)

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de **branchement individuel neuf en soutirage – terrassement de 5 m par tranchée ouverte**
VU la demande d'arrêté de circulation par EDTPE – Katy DOS SANTOS AMARAL 02.31.31.04.55
Date du chantier : du **18/06/2018 jusqu'à la fin des travaux**

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le CHEMIN DE L'EGLISE, sera fermé à la circulation (sauf riverains), pendant 7 jours à partir du
18/06/2018

Du carrefour avec le Chemin des Monts, jusqu'au carrefour avec le chemin du Calvaire/Allée des
marronniers.

ARTICLE 2

Description des travaux : Branchement individuel neuf en soutirage

ARTICLE 3

Pas de traversée de route sans autorisation spéciale du Maire.

ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à
chaque carrefour,

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 14/06/2018

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**



le 18/6/18
Affichage + fax perso